



PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 08 juillet 2022

Marot Bas
46400 St-Jean Lespinasse
05 65 10 83 09
golf.montal@wanadoo.fr
<http://www.golf-montal.fr>

Séance présidée par le trésorier Michel LECRU désigné par le président en son absence

Présents : 11 membres suivants:

BERGOUGNOUX Jacky, BERGOUGNOUX Sylvie, CHAPPOUX Jérôme, FREGEAC-HENault Josette, HENault Jean Yves, JAMMES Jean Pierre, LAUNAY Jean, LECRU Michel, MALLET Hervé, SALGUES Philippe, TUCKER Alan et 7 pouvoirs détenus par le Secrétariat : 18 membres présents ou représentés à l'ouverture.

Ordre du jour : Approbation des comptes de l'association, présentation des chiffres au 30/06 et questions diverses

- **Les comptes de bilan 2021 sont présentés aux membres de l'association, les documents sont annexés à ce compte rendu.**

En synthèse, les points significatifs financiers présentés pour l'exercice 2021:

Le bilan est passé de 174 016€ en 2020 à 193 110€ en 2021 soit une augmentation de 11%

Les fonds propres sont passés 108 174€ en 2020 à 142 312€ en 2021 soit une augmentation de 31,6%

Le chiffre d'affaire est passé de 264 463€ en 2020 à 306 600€ en 2021 soit une progression de 15,9%

Le résultat net est passé de 28 969€ en 2020 à 34 140€ en 2021 soit une augmentation de 17,9%

Vote de l'approbation des comptes : adopté à l'unanimité

Vote du quitus de la gestion : adopté à l'unanimité

- **Présentation des résultats 2022 au 30 juin 2022 et projection fin d'année**

- **Questions diverses:**

Question : pourquoi le ratio vente/achat des prestation club house est plus faible que le coefficient estimé de 3 ?

Réponse : le ratio sur le bilan pour les boissons est de 2 et de 1,5 sur l'alimentaire.

Nous allons mettre en place la fourniture systématique d'un ticket pour chaque ventes (boisson, alimentaire, green fee, etc,), et pour améliorer la gestion nous allons nous renseigner pour intégrer le module de gestion des stocks sur une nouvelle caisse car eu égard à obsolescence de celle-ci.

Question : est-il possible de créer un local de stockage pour le matériel des abonnés ?

Réponse : pas possible avec la surface des locaux actuels.

Mais la mairie de St Jean nous ayant informé pour la grange de stockage du matériel d'entretien du doublement du loyer (200 € à 400€) au départ du nouveau bail en octobre 2022, nous analysons et recherchons toutes les possibilités s'offrant au golf et si nous devons exploiter un nouveau local, pourquoi ne pas réfléchir à cette possibilité.

Question de Marguerite CHIONA : pourquoi un joueur avec un abonnement "fictif" est autorisé à participer à une compétition équipe ?

Réponse : il a été à appliqué par erreur le principe du "membre actif non bénéficiaire" avec cotisation de 30,00€ sans droit de jeu qui est utilisé pour d'anciens membres de notre école de golf sans que cela ai été voté en CoDir comme fait antérieurement (CR du CoDir du 20/01/2020) La commission sportive informe qu'elle a engagé une réflexion pour modifier l'éligibilité des joueurs ou joueuses sélectionnables pour les compétitions équipes à partir de 2023.

Question : pourquoi la compétition GOUNOUILHOU n'est plus au calendrier et pourquoi la ludique du 14 juillet est annulé ?

Réponse : lors de la commission sportive du 18 février 2022, a été décidé de ne pas organiser cette année certaines compétitions comme la MONTAL CUP ou la GOUNOUILHOU en prévision d'une occupation du terrain pour la prochaine phase des travaux de drainage prévisionnel à partir de mi-octobre et également par une baisse des compétiteurs en 2021.

L'annulation de la ludique du 14 juillet, est dû au manque de bénévoles présents pour sa bonne organisation.

Question : pourquoi Marceau DUCHENE fait-il encore parti du CoDir ?

Réponse : Marceau DUCHENE s'est présenté pour l'élection du CoDir lors de l'AG du 10 décembre 2021 en respectant tous les critères énumérés dans les statuts du golf adoptés par l'AG extraordinaire du 11 octobre 2019 (être âgé de + de 18 ans, licencié au golf de Montal et membre de l'association depuis plus d'1 an) et a été élu pour un mandat de 2 ans et les statuts ne font pas état d'une cause de radiation pour un élu du CoDir.

Question : est ce que le bureau se réuni, car il n'y a pas de compte rendu ?

Réponse : oui le bureau s'est déjà réuni 4 fois, le 16 février, 03 mars, 28 mars et 30 avril 2022.

Il n'y a pas de compte rendu diffusé à la suite des réunions par décision collégiale car le bureau rend compte de sa gestion et de ses actions au CoDir et qu'il n'est pas demandé la tenu d'un procès verbal dans les statuts (uniquement pour les séances du CoDir et les assemblées générales).

Le secrétaire
Jérôme CHAPPOUX

Le trésorier
Michel LECRU